

Charte Graphique

1. Introduction

a. Qu'est-ce qu'une charte graphique ?

Ce document contient l'ensemble des principales règles d'utilisation du logotype ainsi que des codes graphiques qui l'entourent.*

Il a pour but de préserver la cohérence graphique des réalisations de notre établissement.

Une identité visuelle homogène, mais aussi les valeurs liées aux codes graphiques et le professionnalisme véhiculés par les différents supports de communication participent à l'image que le public se forge de notre institution.

L'identité visuelle permet également de préserver une unité ainsi qu'une lisibilité alors même que notre CHU constitue un ensemble complexe, composé de nombreuses entités.

Par ailleurs, une identité visuelle cohérente permet la reconnaissance immédiate de notre Établissement.

** Pour tout usage dont les caractéristiques ne figurent pas dans ce document, la direction de la communication se tient à votre écoute : directioncommunication@chu-angers.fr - 02 41 35 53 33.*

b. Une identité visuelle qui porte les ambitions de notre CHU

«CHU Angers» : un hôpital de premier plan qui garantit l'expertise et l'innovation au plus près de la santé des Ligériens.

→ Un hôpital expert en proximité du patient.

Le logotype traduit ainsi l'identité de notre établissement ; une identité qui repose sur son appellation «CHU» et sa localisation angevine.



- Un Hôpital de premier plan, le «H» est mis en exergue pour affirmer l'essence de sa mission et de son identité,
- Avec le «U» et le «C», traités dans un bleu lumineux, il est rappelé que l'établissement s'appuie sur une culture universitaire affirmée et une structure solide qui le renforcent et le dynamisent,
- Enfin le CHU évolue au sein de réseaux. A travers la représentation filaire, c'est la capacité de l'ensemble de sa communauté à s'impliquer comme leader ou animateur de réseaux qui est ici symbolisée.

2. Les normes d'usage du logotype

a. Les versions

Le logotype se décline en fonction de son utilisation.



Version générique

Il s'agit de la version à privilégier. Elle est également utilisée lorsque le CHU est partenaire d'une opération ou d'une édition.

Pour des raisons de lisibilité, cette version ne doit pas être utilisée en deçà d'une hauteur de 20 mm.



Version petit format

Cette version doit être exploitée s'il n'est pas possible d'utiliser le logotype dans une hauteur supérieure ou égale à 20 mm.



Version horizontale

Lorsque que la mise en page du document rend impossible l'utilisation du logotype dans un format vertical, on choisira cette version.

Pour des raisons de lisibilité, cette version ne doit pas être utilisée en deçà d'une largeur de 55 mm.



Version horizontale petit format

Cette version est à utiliser uniquement lorsque l'on est face aux 2 situations suivantes :

- utilisation du logotype impossible dans un format vertical
- utilisation de la version horizontale «classique» (cf. : ci-dessus) impossible dans une largeur supérieure ou égale à 55 mm.

Version préconisée pour les objets publicitaires.



Version internet

Déclinaison exploitée essentiellement par la direction de la communication pour un usage numérique.



Versions noir et blanc

Toutes les versions citées ci-dessus sont déclinées en noir et blanc.



Versions en réserve blanche

Le logotype en blanc peut être utilisé sur les fonds de couleur ou fonds photographiques foncés, lorsque la version en couleur n'est pas suffisamment visible (cf. p.7).

b. Les règles d'usage

Espace protégé

L'espace protégé minimum défini tout autour du logotype correspond à la hauteur de la ligne « Centre Hospitalier ».

Aucun autre élément graphique (texte, autre logotype) de nature à perturber la lisibilité ne doit venir dans cet espace.



 Hauteur de référence
 Zone de protection

Utilisation sur un fond

D'une manière générale, et lorsque que cela est possible, privilégier un fond blanc ou très clair.

Sur un fond ne permettant pas une bonne lisibilité du logotype (fond avec aplat de couleur, fond photographique foncé) :

- appliquer un cartouche blanc respectant l'espace protégé mentionné ci-avant



- pour les documents institutionnels exclusivement, utiliser la version en réserve blanche



c. Les interdits

Le logotype doit être reproduit sans aucune altération. Sa typographie, ses couleurs et les éléments graphiques qui le structurent ne peuvent être modifiés.



Déformation*



Changement de couleur



Modification du rapport entre les différents éléments



Utilisation d'une partie du logotype



Modification de la typographie



Zone de protection autour du logotype non respectée (cf. : «Espace protégé» p.7)



Utilisation du logotype dans une format inférieur à la taille minimum requise (cf. : «Les versions» p.6)



Version monochrome (hors version en réserve blanche et utilisation sur les objets publicitaires)



Version monochrome noire non conforme (cf. : «Les versions» p.6)



Copier la composition du logotype du CHU pour former le logotype d'une autre entité (se rapprocher de la direction de la communication)



Utilisation du logotype couleur sur un fond perturbé sans cartouche blanc (cf. : «Utilisation sur un fond» p.8)



Intégration du logo dans une forme de couleur ou dans une forme avec un contour

** Veiller au respect des proportions lors de l'agrandissement ou du rétrécissement du logotype.*

3. L'univers graphique

a. Univers chromatique

Le logotype est composé de 5 couleurs : bleu cyan, bleu foncé, vert sauge, vert pomme et bleu pastel.

Il est recommandé d'utiliser ces couleurs lors de la conception de vos documents.

Ces couleurs ont des valeurs fixes (dont les références figurent ci-dessous) qui doivent être respectées précisément. Leur mode colorimétrique (RVB, CMJN, Pantone® ou niveaux de gris) ainsi que celui du logotype s'adaptent en fonction du type d'utilisation.

Écran

Lors d'une utilisation pour internet ou pour les logiciels bureautiques, les références **RVB** doivent être utilisées.

Impression

Lorsque le document est destiné à l'impression (notamment dans le cadre d'une impression professionnelle) il est nécessaire d'utiliser les références **CMJN**. Pour des impressions spécifiques en tons directs, utiliser les couleurs **Pantone®**.

	Bleu cyan R 23, V 170, B 222 C 73, M 12, J 0, N 0 Pantone 299C		Bleu foncé R 39, V 80, B 145 C 90, M 73, J 10, N 0 Pantone 541C		Bleu pastel R 141, V 199, B 233 C 48, M 7, J 0, N 0 Pantone 278C
	Vert pomme R 175, V 203, B 84 C 40, M 0, J 79, N 0 Pantone 382C		Vert sauge R 119, V 190, B 145 C 58, M 0, J 52, N 0 Pantone 346C		

Monochromie

La version du logotype en **niveaux de gris** est à utiliser exclusivement pour des documents imprimés en noir et blanc.

	Noir 100%		Noir 80%		Noir 70%		Noir 40%
---	-----------	---	----------	---	----------	---	----------

Attention : pour tous les supports destinés à un public externe (patients, partenaires, médecins externes...), l'utilisation de la couleur est préconisée.

b. Univers typographique

La typographie choisie pour le logotype est **platelet**. Elle n'est utilisée que pour la signature constitutive du logotype.

Pour accompagner cette typographie, on utilise :

Pour les titres :

Core Mellow

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789

Pour le texte courant :

Trebuchet MS, disponible sur tous les ordinateurs par défaut. Cette typographie est également utilisée pour les titres lorsqu'un document est réalisé à partir de logiciels de bureautique.

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789

Pour la signalétique :

Calibri, disponible sur tous les ordinateurs par défaut.

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789

Le fillet est utilisé comme un élément structurant pour des en-têtes et pieds de page¹ ou des blocs de

INTITULÉ DU SERVICE	1
Prénom Nom	1
Titre	
Fonction	
Tél. : +33 (0) 2 41 35 xx xx	
Tél. : +33 (0) 2 41 35 xx xx	
Mob. : +33 (0) 6 41 35 xx xx	
Fax : +33 (0) 2 41 35 xx xx	
prenom.nom@chu-angers.fr	
www.chu-angers.fr/prenom.nom	

Le trait courbé peut lui aussi être utilisé comme un élément structurant pour des en-têtes et pieds de

[illegible]

4. La papeterie

a. Carte de visite



INTITULÉ DU SERVICE

Prénom Nom
Titre
Fonction

Tél. secrétariat : +33 (0) 2 41 35 xx xx
Tél. : +33 (0) 2 41 35 xx xx
Mob. : +33 (0) 6 41 35 xx xx
Fax : +33 (0) 2 41 35 xx xx
prenom.nom@chu-angers.fr
www.chu-angers.fr/prenom.nom

intitulé du pôle



b. Ordonnance



N° FINESS :



490000049

Pr. J. HUREAUX

N° RPPS :



100002589686

Dr T. JEANFAIVRE

N° RPPS :



10002545738

Pr. J. HUREAUX

N° RPPS :



100002589686

Dr T. JEANFAIVRE

N° RPPS :



10002545738

Dr G. DE CHABOT

N° RPPS :



10100396307

Dr C. RIEUX

N° RPPS :



10100562932

consultations :
02 41 35 34 69
hospitalisations unité 330 :
02 41 35 36 86
hospitalisations unité 300 :
02 41 35 36 85

INTITULÉ DU SERVICE

INTITULÉ DU SOUS-SERVICE LE CAS ÉCHÉANT

Pr. T. URBAN

N° RPPS :



10000451939

Pr. T. URBAN

N° RPPS :



10000451939

Angers, le

M.

Age :

Taille et Poids (si nécessaire) :

intitulé du pôle
suite intitulé du pôle

4 rue Larrey - 49933 ANGERS cedex 9
www.chu-angers.fr

Modèle «service administratif»



ADMINISTRATION GENERALE

Tél. : 02 41 35 XX XX
Fax : 02 41 35 XX XX
ADRESSEMAIL@chu-angers.fr

Affaire suivie par :

Réf. :

Objet :

PJ :

Antoine Durand
RESPONSABLE COMMERCIALE
SOCIÉTÉ GOUYBES
130, boulevard du Président Salvador Allende
75011 Paris

Angers, le 26 mai 2014

Monsieur,

Philippe MARTIN
Directeur
Tél. : 02 41 35 XX XX

Marie DUBOIS
Attaché d'administration
Tél. : 02 41 35 XX XX

Pierre LEROY
Attaché d'administration
Tél. : 02 41 35 XX XX

Valérie PETIT
Attaché d'administration
Tél. : 02 41 35 XX XX

Jean MORIN
Adjoint administratif
Tél. : 02 41 35 XX XX

Alain MOREL
Adjoint administratif
Tél. : 02 41 35 XX XX

Quam ob rem cave Catoni anteponas ne istum quidem ipsum, quem Apollo, ut ais, sapientissimum iudicavit; huius enim facta, illius dicta laudantur. De me autem, ut iam cum utroque vestrum loquar, sic habetote.

Et prima post Osdroenam quam, ut dictum est, ab hac descriptione discrevimus, Commagena, nunc Euphratensis, clementer adsurgit, Hierapoli, vetere Nino et Samosata civitatibus amplis inlustris.

Lamque non umbratis fallaciis res agebatur, sed qua palatium est extra muros, armatis omne circumdedit. ingressusque obscuro iam die, ablatis regiis indumentis Caesarem tunica textit et paludamento communi, eum post haec nihil passurum velut mandato principis iurandi crebritate confirmans et statim inquit exsurge et inopinum carpento privato inpositum ad Histriam duxit prope oppidum Polam, ubi quondam peremptum Constantini filium accepimus Crispum.

Principium autem unde latius se funditabat, emersit ex negotio tali. Chilo ex vicario et coniux eius Maxima nomine, questi apud Olybrium ea tempestate urbi praefectum, vitamque suam venenis petitam adseverantes inpetrarunt ut hi, quos suspectati sunt, ilico rapti conpingerentur in vincula, organarius Sericus et Asbolius palaestrita et aruspex Campensis.

Vita est illis semper in fuga uxoresque mercenariae conductae ad tempus ex pacto atque, ut sit species matrimonii, dotis nomine futura coniunx hastam et tabernaculum offert marito, post statum diem si id elegerit discessura, et incredibile est quo ardore apud eos in venerem uterque solvitur sexus.

Lamque non umbratis fallaciis res agebatur, sed qua palatium est extra muros, armatis omne circumdedit. ingressusque obscuro iam die, ablatis regiis indumentis Caesarem tunica textit et paludamento communi, eum post haec nihil passurum. Polam, ubi quondam peremptum Constantini filium accepimus Crispum.

Principium autem unde latius se funditabat, emersit ex negotio tali.

Philippe MARTIN
Directeur



CHIRURGIE ANESTHESIE GENERALE ET AMBULATOIRE

Chef de service : Pr. Philippe MARTIN

Tél. secrétariat : 02 41 35 XX XX / Tél. : 02 41 35 XX XX
Mob. : 06 XX XX XX XX
philippe.martin@chu-angers.fr

Affaire suivie par :

Réf. :

Objet :

PJ :

Antoine Durand
RESPONSABLE COMMERCIALE
SOCIÉTÉ GOUYBES
130, boulevard du Président Salvador Allende
75011 Paris

Angers, le 26 mai 2014

Monsieur,

Tél. secrétariat : 02 41 35 XX XX
Fax. : 02 41 35 XX XX
ADRESSEMAIL@chu-angers.fr

CHEF DE SERVICE :
Pr. Philippe MARTIN
Chirurgien orthopédique -
PU-PH
Tél. : 02 41 35 XX XX
Mob. : 06 XX XX XX XX
philippe.martin@chu-angers.fr

UNITE 330 :
Pr. Marie DUBOIS
Chirurgien orthopédique -
PU-PH
Tél. : 02 41 35 XX XX
Mob. : 06 XX XX XX XX
marie.dubois@chu-angers.fr

Dr Pierre LEROY
Chirurgien orthopédique -
Praticien hospitalier
Tél. : 02 41 35 XX XX
Mob. : 06 XX XX XX XX
pierre.eroy@chu-angers.fr

Dr Valérie PETIT
Chirurgien orthopédique -
Praticien hospitalier
Tél. : 02 41 35 XX XX
Mob. : 06 XX XX XX XX
valerie.petit@chu-angers.fr

UNITE 110 :
Pr. Jean MORIN
Chirurgien orthopédique -
PU-PH
Tél. : 02 41 35 XX XX
Mob. : 06 XX XX XX XX
jean.morin@chu-angers.fr

Dr Alain MOREL
Chirurgien orthopédique -
Praticien hospitalier
Tél. : 02 41 35 XX XX
Mob. : 06 XX XX XX XX
alain.morel@chu-angers.fr

Quam ob rem cave Catoni anteponas ne istum quidem ipsum, quem Apollo, ut ais, sapientissimum iudicavit; huius enim facta, illius dicta laudantur. De me autem, ut iam cum utroque vestrum loquar, sic habetote.

Et prima post Osdroenam quam, ut dictum est, ab hac descriptione discevimus, Commagena, nunc Euphratensis, clementer adsurgit, Hierapoli, vetere Nino et Samosata civitatibus amplis inlustris.

Lamque non umbratis fallaciis res agebatur, sed qua palatium est extra muros, armatis omne circumdedit. ingressusque obscuro iam die, ablatis regiis indumentis Caesarem tunica textit et paludamento communi, eum post haec nihil passurum velut mandato principis iurandi crebritate confirmans et statim inquit exsurge et inopinum carpento privato inpositum ad Histriam duxit prope oppidum Polam, ubi quondam peremptum Constantini filium accepimus Crispum.

Principium autem unde latius se funditabat, emersit ex negotio tali. Chilo ex vicario et coniux eius Maxima nomine, questi apud Olybrium ea tempestate urbi praefectum, vitamque suam venenis petitam adseverantes inpetrarunt ut hi, quos suspectati sunt, ilico rapti conpingerentur in vincula, organarius Sericus et Asbolius palaestrita et aruspex Campensis.

Vita est illis semper in fuga uxoresque mercenariae conductae ad tempus ex pacto atque, ut sit species matrimonii, dotis nomine futura coniunx hastam et tabernaculum offert marito, post statum diem si id elegerit discessura, et incredibile est quo ardore apud eos in venerem utroque solvitur sexus.

Lamque non umbratis fallaciis res agebatur, sed qua palatium est extra muros, armatis omne circumdedit. ingressusque obscuro iam die, ablatis regiis indumentis Caesarem tunica textit et paludamento communi, eum post haec nihil passurum. Polam, ubi quondam peremptum Constantini filium accepimus Crispum.

Principium autem unde latius se funditabat, emersit ex negotio tali.

Pr. Philippe MARTIN
Chef de service

CHU Angers
4, rue Larrey
49933 ANGERS cedex 9
www.chu-angers.fr



POLE CHIRURGIE ADULTES
Pr. Catherine LAMBERT - Chef de pôle

5. Exemples d'éditions institutionnelles



à l'heure H

Le journal interne du CHU d'Angers ■ n° 98 avril 2016

Cancer de l'enfant : une chaîne solide de soins et de soutien

p.14 Maladies vasculaires : un centre pluridisciplinaire pour une expertise partagée

p.18 Simulation d'urgence sanitaire : le CHU à l'épreuve du plan blanc

p.21 Orthophoniste au CHU : accompagner le patient vers une meilleure communication

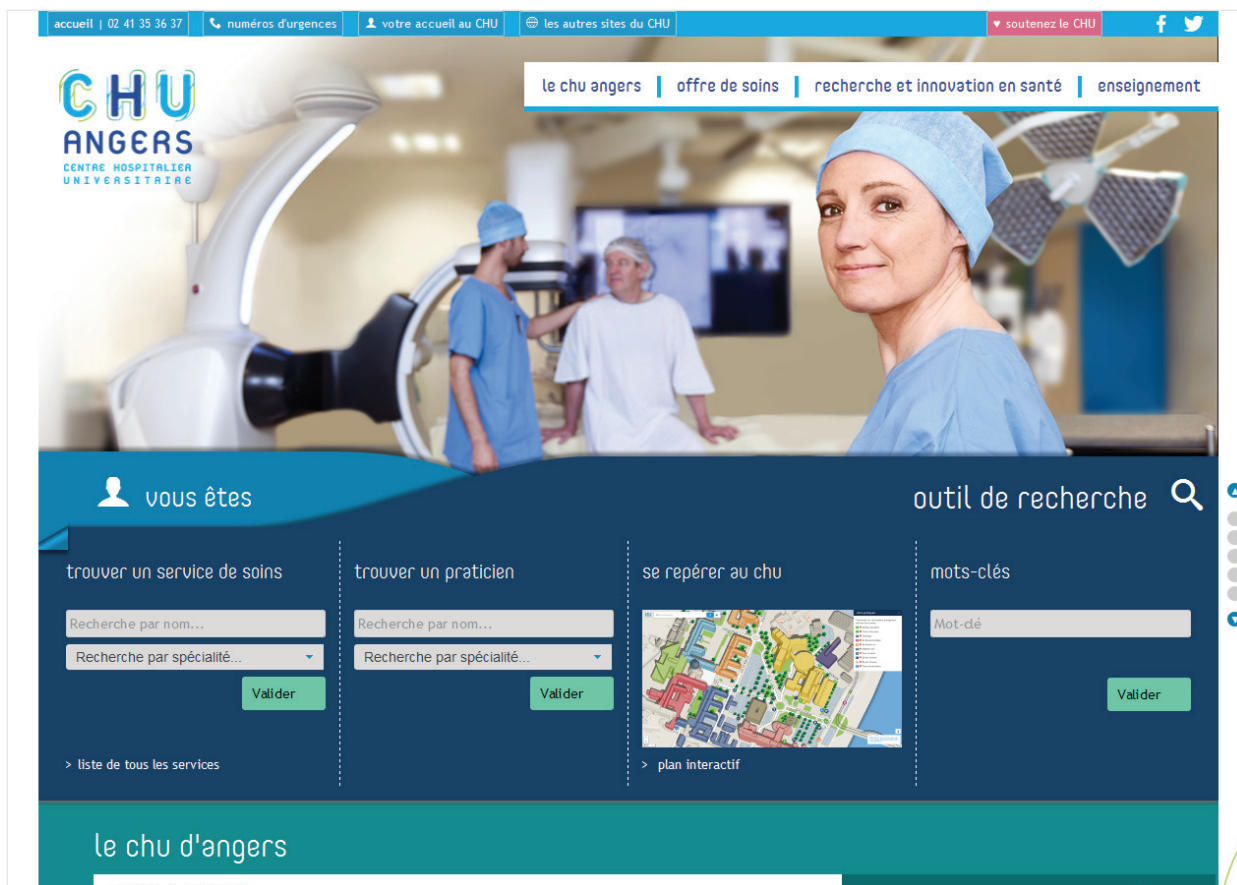
www.chu-angers.fr    

CHU
ANGERS
CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE

b. Livret d'accueil du patient



c. Site internet



	R 0, V 161, B 213 #00a1d5			
	R 30, V 66, B 103 #1e4267			
	R 0, V 139, B 142 #008b8e		R 0, V 108, B 116 #006c74	
	R 106, V 209, B 170 #6ad1aa			
	R 0, V 151, B 196 #0097c4		R 0, V 77, B 103 #004d67	
	R 222, V 138, B 0 #de8a00		R 176, V 91, B 14 #b05b0e	
	R 162, V 28, B 121 #a21c79		R 122, V 39, B 105 #7a2769	